



COMMUNIQUE N°04/ADM/SIGAMP/FR/2024

Portant annulation l'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt international n°001/ASMI/FR/2021 du 27/10/2021 pour la préqualification de cabinets d'architecture en groupement avec des bureaux d'études techniques en vue d'un concours d'architecture avec la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre complète de l'immeuble siège du Fonds routier à Yaoundé

L'Administrateur du Fonds routier communique :

L'avis de sollicitation à manifestation d'intérêt international n°001/ASMI/FR/2021 du 27/10/2021 pour la préqualification de cabinets d'architecture en groupement avec des bureaux d'études techniques en vue d'un concours d'architecture avec la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre complète de l'immeuble siège du Fonds routier à Yaoundé est annulé.

Les soumissionnaires ayant déposé une offre peuvent passer à la SIGAMP du Fonds routier pour le retrait de leurs dossiers dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature du présent communiqué.

Yaoundé, 07 JUN 2024

